

« La pression fiscale des entreprises au Mali se situe dans la moyenne de l'UEMOA ».



Harouna DRAME
Associé Gérant (Cabinet DIARRA)

L'un des tout premiers cabinets d'expert comptable, le cabinet DIARRA a su s'imposer dans son secteur grâce à la compétence de ceux qui l'anime. D'une expertise avérée sur les questions de la fiscalité, nous avons jugé utile dans ce numéro de BB&C traitant la thématique de recueillir son avis sur les impositions fiscales au Mali et leurs impacts sur le développement de nos entreprises.

Parlez-nous de votre cabinet ?

HD : La société d'expertise comptable DIARRA est aujourd'hui un des cabinets leader au Mali et dans la sous-région. Il a été fondé au début des années 1980 par Mr Sékou DIARRA, un des pionniers de la profession au pays. Du fait de la grande expertise de ses collaborateurs, le cabinet s'est imposé auprès d'une clientèle diversifiée au Mali et en Afrique francophone, tant pour les structures publiques que privées. Nous intervenons dans les entreprises du secteur minier, bancaire, des télécommunications, de l'énergie, etc. Les structures de l'Etat du Mali ou de pays étrangers font également confiance à SEC DIARRA en lui confiant des mandats d'audit, d'assistance technique ou d'organisation. Le cabinet compte une soixantaine de collaborateurs.

Quelle est la spécificité du cabinet Diarra par rapport aux autres cabinets œuvrant dans le même secteur ?

HD : La culture de l'excellence est notre credo. Notre niveau d'exigence est élevé vis-à-vis de nous-mêmes dans les prestations que nous fournissons aux clients. Cette exigence est également de mise pour nos collaborateurs à qui nous demandons le meilleur possible. Nous faisons en sorte que ces derniers puissent s'épanouir et que les meilleurs d'entre eux puissent progresser vers les plus hauts niveaux de la hiérarchie du cabinet.

C'est cet état d'esprit qui nous permet de tenir le haut du pavé sur notre territoire naturel, le Mali mais également à l'étranger où la concurrence est très rude. En effet, SEC DIARRA se singularise des autres cabinets par une forte activité en dehors du Mali. Pour accompagner son développement à l'international, nous avons mis en place il y a 4 ans un bureau au Burkina Faso qui compte déjà près de 20 collaborateurs.

Que pensez-vous de l'imposition fiscale des entreprises au Mali ?

HD : L'imposition fiscale des entreprises est nécessaire pour les recettes fiscales de l'Etat. L'Etat a modernisé depuis 2012 le système fiscal en élargissant sa base en

Audit

Il est difficile de répondre de manière tranchée à cette question. En effet, sur certains points la fiscalité au Mali est plus favorable que celle des autres pays de l'UEMOA.

La société d'expertise comptable DIARRA est aujourd'hui un des cabinets leader au Mali et dans la sous-région.

Audit

vue de taxer davantage les PME, PMI.

Les mesures visant à exonérer les entreprises débutantes sont-elles efficaces ?

HD : Les exonérations accordées pour encourager l'investissement et la création d'emploi sont salutaires et doivent donc être encouragées à condition qu'elles soient suivies et évaluées. L'Etat qui fait bénéficier une entreprise d'exonération renonce à des recettes. Il est donc en droit d'attendre de celle-ci des contreparties en termes d'investissements effectués, d'emplois créés, etc. A défaut, l'exonération n'aura pour seul effet d'enrichir les promoteurs des entreprises qui en bénéficient. Le cas le plus flagrant est celui des importateurs de denrées alimentaires (riz, sucre, etc.) qui ont bénéficié d'exonérations importantes dans le but de rendre les prix de vente de ces biens de consommation à la portée du plus grand nombre de Maliens. Il est apparu que les caisses de l'Etat ont subi un manque à gagner significatif sans que les prix des biens subventionnés ne diminuent pour autant.

Comparée aux pays de la zone UEMOA, la fiscalité malienne sur les entreprises est-elle plus lourde ou plus faible ?

HD : Il est difficile de répondre de manière tranchée à cette question. En effet, sur certains points la fiscalité au Mali est plus favorable que celle des autres pays de l'UEMOA. Sur d'autres sujets, la fiscalité des autres pays membres reste plus avantageuse.

La pression fiscale des entreprises au Mali se situe dans la moyenne de l'UEMOA. Il faut rappeler qu'en la matière notre pays est soumis aux directives d'harmonisation fiscale de l'Union. Sa législation fiscale doit donc respecter les dispositions communautaires qui fixent notamment des plafonds d'imposition.

Toutefois, chaque Etat-membre se bat comme il peut à coups d'exonérations fiscales et facilités diverses pour attirer les investisseurs. Il y va de la croissance économique. Et c'est là tout l'enjeu qui devrait inspirer les Etats membres de l'UEMOA vers une logique fiscale moins pressante qui, in fine, fait davantage perdre que gagner.

La non déclaration des impôts permet-elle à l'entreprise de faire plus de bénéfice ?

HD : Ne pas déclarer ses impôts permet mécaniquement à l'entreprise de réduire ses charges et donc d'augmenter son bénéfice. Toutefois cette pratique n'est pas sans risque car elle expose l'entreprise à des sanctions en cas de contrôle de l'administration fiscale (redressement, pénalités, etc.).

N'oublions pas que déclarer ses impôts est également un acte citoyen. Les sommes ainsi payées à l'Etat peuvent servir à financer des services publics comme la construction de routes, d'écoles, centres de santé ou, compte tenu du contexte actuel, des dépenses militaires et de sécurité au bénéfice de toute la population. Priver l'Etat de ces ressources c'est l'empêcher de jouer son rôle d'acteur régalién.

De façon globale quelle appréciation faites-vous du système d'imposition fiscale au Mali ?

HD : Une part importante des impôts encaissés par l'Etat sont payés par un faible nombre d'entreprises. Pour réaliser ses objectifs de recettes fiscales, l'Etat fait donc subir à chaque fois une pression fiscale sur les mêmes entreprises alors qu'un grand nombre d'entre elles ne paient rien ou quasiment rien. Pour une plus grande équité des contribuables, l'administration fiscale devrait s'employer à réduire significativement le champ des entreprises qui échappent à l'impôt.

Toutefois, il faut noter que le gouvernement entend augmenter les recettes fiscales de 0,4% du PIB en 2017 et de 0,6 du PIB en 2018, principalement en mettant en œuvre des réformes ayant pour but d'élargir la base fiscale en y incluant plus de PME et PMI et de réduire les exonérations suite à l'application de la loi relative à l'élimination des exonérations discrétionnaires, l'intensification du renseignement, l'application strict du Programme de Vérification des Importations (PVI) permettant un contrôle plus strict sur les documents d'importations en vue de lutter contre la fraude.

Que proposez-vous pour une fiscalité bénéfique et à l'Etat et aux entreprises ?

HD : L'amélioration du système d'imposition fiscale passe, entre autres éléments, par une politique fiscale moins étouffante, plus transparente et conciliante. En somme, par une politique qui rassure plutôt que celle qui frise le harcèlement fiscal.

Le gouvernement doit poursuivre la simplification de la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la DGI. Le gouvernement doit augmenter également les recettes provenant des ressources minières et pétrolières tout en améliorant la compétitivité de l'environnement des affaires au Mali.

Equipe BB&C

Une part importante des impôts encaissés par l'Etat sont payés par un faible nombre d'entreprises. Pour réaliser ses objectifs de recettes fiscales, l'Etat fait donc subir à chaque fois une pression fiscale sur les mêmes entreprises alors qu'un grand nombre d'entre elles ne paient rien ou quasiment rien.

Ne pas déclarer ses impôts permet mécaniquement à l'entreprise de réduire ses charges et donc d'augmenter son bénéfice. Toutefois cette pratique n'est pas sans risque car elle expose l'entreprise à des sanctions en cas de contrôle de l'administration fiscale (redressement, pénalités, etc.).